



Droits et obligations d'un indépendant

Par **mcollins**, le **05/07/2009** à **23:18**

Bonjour,

Je suis indépendant et j'ai mis fin à la collaboration avec un de mes clients.
Il n'y a **jamais eu de contrat signé** sur les différentes missions pour lesquelles j'ai du intervenir (principalement du développement).

Quels sont mes droits et obligations et à qui appartient le code source (le développement se faisant à mon domicile) ?

Merci

Stéphane